

Au cours du dernier mois de la session, la Deuxième Commission a adopté d'autres résolutions importantes ayant pour but de stimuler le développement économique des pays peu développés. La première de ces résolutions a désigné les années 1960 comme la "Décennie des Nations Unies pour le développement"; au cours de ces années, on intensifiera les efforts visant à gagner des appuis aux mesures par lesquelles on cherche à accélérer le développement équilibré des pays peu développés, dans le domaine économique et social. La résolution indiquait aussi des méthodes à suivre pour aider les pays en voie de développement à atteindre ce but. Ce texte présenté par seize pays a été adopté à l'unanimité à la Commission et, plus tard, en séance plénière.

La Commission a sanctionné en outre un projet de résolution émanant de l'Inde et présenté par 18 membres; semblable à une résolution votée à la quinzième session, il exprimait l'espoir que l'octroi international d'aide et de capitaux serait relevé sensiblement et porté à un niveau annuel représentant à peu près 1 p. 100 des revenus nationaux des pays économiquement avancés. Le projet a été adopté par 71 voix (dont celle du Canada), sans opposition, avec 8 abstentions, et il a reçu plus tard une sanction unanime en séance plénière.

La Commission a examiné ensuite les programmes de coopération technique des Nations Unies et passé en revue les progrès du Fonds spécial, eu égard notamment au projet décennal de développement. Elle a adopté la résolution des quinze pays invitant les gouvernements à revoir leur taux de contribution au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique et à faire un effort pour que les budgets réunis de ces deux organismes atteignent l'objectif fixé pour 1962, soit 150 millions de dollars. (D'après les engagements de la conférence tenue à cet effet le 17 octobre, on ne s'attendait qu'à un total de 100 millions pour 1962.) L'Assemblée a approuvé cette résolution par 89 voix, sans opposition, avec 9 abstentions.

Le programme alimentaire mondial

La Commission a adopté un plan de distribution d'excédents alimentaires aux populations affamées par l'entremise de l'ONU. Peu auparavant, l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture avait approuvé un projet semblable à la onzième session de sa conférence. C'est M. Diefenbaker qui avait lancé l'idée d'une réserve mondiale d'aliments, à la quinzième session de l'Assemblée générale.

Au début de la discussion sur ce point, la délégation du Canada a présenté avec sept autres membres, un projet de résolution ayant pour objet un programme d'alimentation mondiale dont l'exécution incomberait à l'ONU et à l'OAA, aidées de divers organismes de l'ONU et de certains organismes intergouvernementaux compétents en la matière. Il s'agirait au début d'un programme expérimental de 3 ans et d'un fonds de 100 millions, constitué de contributions bénévoles et produits, en services ou en argent. La résolution prévoyait aussi la création d'une commission intergouvernementale de l'ONU et de l'OAA, composée de